

DOSSIER D'INSCRIPTION

L3

SKI – ETUDES

Du 13 au 20 mars 2010

SUPERDEVOLUY

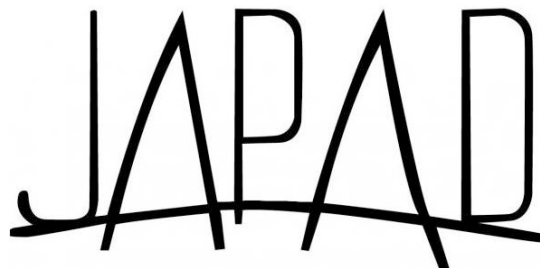
DOSSIER A REMETTRE IMPERATIVEMENT
AVANT LE 19 FEVRIER 2010

Apporter le dossier rempli, avec par personne :

- 2 photos d'identité
- 1 chèque de règlement pour le séjour de 315€
 - 1 chèque de règlement pour le matériel
 - 2 chèques de caution de 290€ et de 15€
(appartement et parties communes)

Les 4 chèques (montant du séjour, matériel de ski/snow, cautions) devront être libellés à l'ordre : **JAPAD** et seront exigés au moment de l'inscription.

Une radio animée par la JAPAD émettra dans la station, alors n'oubliez pas d'emporter un poste de radio.



B005

Skietudes.japad@gmail.com

Les dossiers peuvent aussi être téléchargés sur le site www.japad.fr

AMI(E) L3 :

Tu as enfin entre tes mains ton dossier d'inscription qui te permettra d'entrer dans la légende du Ski-études. Alors prends ton courage à deux mains et remplis ce dossier versic feuille de Sécu. Et si tu n'y arrives pas, n'hésite pas à venir nous voir en B005, nous t'y accueillerons à bras ouverts à n'importe quelle heure de la journée ou à nous envoyer un mail à skietudes.japad@gmail.com

L'équipe Ski-études de la JAPAD se compose de : Casilda, Arthur, Grégoire et Edouard.

Les cours seront tous OBLIGATOIRES. Ta présence est la condition sine qua non de l'existence du Ski-études, et surtout de tes après-midi de ski (pas de cours = pas de forfait). Ceux-ci se dérouleront du lundi 16 mars au vendredi 19 mars inclus de 8h30 à 12h30.

De plus, vous serez soumis au règlement interne de l'Université Paris Dauphine.

LE PRIX DU SEJOUR FIXE A 315€ (265€ pour les boursiers) COMPREND :

- L'hébergement en apparemment de 4, 5, 6, 8 personnes
- Le transport en car aller/retour
- Les forfaits de ski 8 jours
- Les animations (un aperçu sur le site)
- L'assurance rapatriement, assistance médicale et responsabilité civile

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les draps
- La location du matériel de ski :

Pour des raisons d'organisation et de stocks chez les loueurs, nous te demandons de réserver dès maintenant ton matériel. Nous te proposons plusieurs gammes au choix :

| Tarifs 8 jours | Pack ski ou surf | Ski ou surf seul | Chaussures seules |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Bronze | 65€ | 55€ | 40€ |
| Argent | 85€ | 70€ | 50€ |
| Or | 100€ | 80€ | 60€ |

La caution des appartements (290€) ainsi que des parties communes (15€) par personne sont redevables en cas de dégâts dans les appartements ou dans les parties communes. Les chèques de caution signés devront être libellés à l'ordre de la JAPAD

RENSEIGNEMENTS

| | |
|-----------------------------------|--|
| Date : | |
| N° Groupe : | |
| L3 (Oui/Non) | |
| Si oui, Semestre (CG ou Market) : | |
| Autre : | |

| | | | |
|---------------------|-------|------------|--|
| Nom : | | | |
| Prénom : | | | |
| Nationalité : | | | |
| Sexe : | M / F | | |
| Adresse : | | | |
| Téléphone : | | Portable : | |
| Mail : | | @ | |
| Date de naissance : | | | |

Traitement médical éventuel (diabète, hémophilie...), allergies, recommandations :

| | |
|-----------------|--|
| Group sanguin : | |
| Rhésus : | |

| | |
|---------------------------|--|
| Nom du médecin traitant : | |
| Téléphone : | |

| | |
|---|--|
| Personne à contacter en cas d'urgence : | |
| Téléphone : | |

N° de Sécurité Sociale :

LOCATION DE MATERIEL :

| | | | |
|-------------------|---------------|------------|---------------------------|
| Ski : | | Taille : | |
| Surf : | | Pointure : | |
| Gamme du matériel | Bronze | Type : | UN PACK |
| | Argent | | SKI/SURF SEUL |
| | Or | | CHAUSSURE S SEULES |

PHOTOS

(ne pas accepter sans les 2 photos)

APPARTEMENT

| | |
|-------------------|--|
| Nom appartement : | |
| Responsable : | |
| Participant 1 | |
| Participant 2 | |
| Participant 3 | |
| Participant 4 | |
| Participant 5 | |
| Participant 6 | |
| Participant 7 | |
| Participant 8 | |

MONTANT VERSE :

| | |
|-----------------|-------|
| Prix Normal : | 315 € |
| Prix Boursier : | 265 € |

| | |
|---------------------|--|
| Location matériel : | |
| Total : | |

| | | |
|---|-----|-----|
| Je viendrai en car le vendredi 12 mars 2010 | OUI | NON |
| Je repartirai en car le samedi 20 mars 2010 | OUI | NON |

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1) Les organisateurs se réservent à tout moment la possibilité d'annuler le projet de séjour sans fournir d'explications. Dans cette hypothèse, les participants (étudiants ou autres) seront remboursés des sommes versées - cela sauf en cas de force majeure - mais ne pourront en aucun cas prétendre à des dommages et intérêts.
- 2) Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des événements susceptibles d'entraver le bon déroulement du séjour ou de la pratique du ski (exemple : grèves, conditions climatiques...)
- 3) Tout séjour entamé est dû dans son intégralité : il ne sera effectué aucun remboursement quel que soit le motif d'interruption du séjour.
- 4) **CONDITIONS D'ANNULATION**
Toute annulation sera refusée après le 20 février 2010.
Les sommes suivantes seront facturées en cas d'annulation :
 - **50% du montant total du séjour avant le 20 février 2010.**
 - **100% du montant total du séjour après le 20 février 2010.**
- 5) Chaque étudiant sera soumis au règlement interne de l'Université Paris Dauphine pendant toute la durée du Ski-études. De plus, chaque participant prend part au séjour sous sa propre responsabilité CIVILE ET PENALE. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des accidents ou des faits délictueux pouvant survenir aux participants, ou que ceux-ci pourraient occasionner aux tiers (nuisances sonores, dégradations de matériel...).
- 5) Dans le cas d'éventuelles dégradations d'un studio, ou des parties communes venant à dépasser le montant de la caution, ses occupants s'engagent à régler la différence auprès de la société propriétaire des studios, la JAPAD ne pouvant être tenue pour responsable.
- 7) L'assurance couvrant les dommages pouvant survenir durant le séjour ne prend pas en charge les accidents et leurs conséquences résultant de la pratique du ski sur des pistes fermées, hors-pistes et itinéraires. Le participant s'engage à prendre en charge tous les frais pouvant résulter d'un accident dont il serait victime ou des dommages qu'il pourrait occasionner aux tiers dans le cadre du ski hors-pistes.
- 3) Durant la semaine du Ski-Etudes, dans le cas d'un changement concernant le retour en car, l'étudiant se doit de remplir un formulaire déchargeant la JAPAD de toute responsabilité avant le lundi 15 mars 2010 sans quoi celle-ci se verra contrainte de prélever une partie de la caution (chèque de caution de 15€ encaissé en cas de manquement)
- 9) Le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions du séjour, du fait que son adresse électronique peut être communiquée (sauf mention contraire stipulée par le participant dans son dossier) et que les cours dispensés pendant le séjour font partie intégrante de l'année universitaire.
- 10) En cas de litige, les parties reconnaissent le TGI de Paris ou le tribunal d'instance de PARIS du 16ème arrondissement compétents.
- 11) Tous les jours entre 17h et 18h, le skipass devra être remis obligatoirement aux guides ou aux membres de la JAPAD au lieu indiqué. En cas de manque du skipass, celui-ci sera démagnétisé pour le reste de la semaine.

Fait à :

Le : /...../.....

Signature précédée de la mention " LU ET APPROUVE "